



Verification testament olographe

Par **bryochyne**, le **03/05/2010** à **19:34**

Bonjour, Une personne étrangère à la famille, a produit un testament olographe, et a hérité. Le notaire ne veut pas nous transmettre la copie du testament et se retranche derrière "secret professionnel", Comment ce testament est-il vérifié ? comment l'écriture et la signature de mon frère ont-elles vérifiées ? Les successions de mes parents n'étant pas réglées, je demande à recevoir la copie, mais c'est impossible. Je n'ai pas été prévenu du décès de mon frère, et encore moins du testament. Ma sœur n'a pas été prévenue non plus. Le notaire a vendu les biens de mon frère et c'est cette personne qui a hérité, tous les biens de mes parents ont été pris. Mon frère vivait avec mes parents. Le notaire n'a pas recherché les héritiers. merci de bien vouloir m'aider. Quelles sont les démarches à faire ?